

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **13 janvier 2026 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, maire.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Monsieur Serge Brazeau, siège n° 1  
Madame Julie Niquette, siège n° 2  
Madame Nancy De Bellefeuille, siège n° 3  
Madame Nicole Hémond, siège n° 4  
Monsieur Martin Audet, siège n° 5  
Madame Joan Gottman, siège n° 6

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01-01-26**

### **Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, maire, ouvre la séance du 13 janvier 2026 à 20 h.

**02-01-26**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025
- 2.2 Appui pour la continuité des services de soins primaires suite à l'annonce de fermeture du GMF Hudson Médicentre
- 2.3 Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
- 2.4 Nomination de Responsables des dossiers Familles, Personnes aînées et Personnes handicapées
- 2.5 Autorisation de destruction de documents en vertu du calendrier de conservation
- 2.6 Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'implantation d'une plateforme numérique en gestion de comités

## **3. GREFFE**

- 3.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 284-2026 remplaçant le règlement numéro 230-2019 sur les nuisances (RMH 450)

## **4. FINANCES**

- 4.1 Approbation des comptes payés et à payer
- 4.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire
- 4.3 Affectation au Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

## **5. RESSOURCES HUMAINES**

## **6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

## **8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**

- 8.1 Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition et l'installation de deux (2) luminaires de rue

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. CORRESPONDANCE**

- 10.1 Dépôt de la correspondance reçue

## **11. POINTS D'INFORMATION**

11.1 Affaires diverses

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13.1 Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**03-01-26**

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**04-01-26**

### Appui pour la continuité des services de soins primaires suite à l'annonce de fermeture du GMF Hudson Médicentre

**CONSIDÉRANT QUE** les médecins du Groupe de médecine famille (GMF) Hudson Médicentre ont annoncé, le 26 novembre 2025, leur intention de fermer la clinique, invoquant les impacts de la Loi 2 sur la viabilité de leur pratique;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture annoncée soulève d'importantes préoccupations quant à la continuité des soins pour les résidents de Hudson et de la région, en particulier pour les aînés, les personnes vulnérables et les patients nécessitant un suivi régulier ainsi que des rendez-vous plus longs;

**CONSIDÉRANT QU'**avant l'annonce publique concernant la fermeture du Centre médical Hudson du FMG, la députée de Soulages a rencontré plusieurs médecins régionaux - y compris ceux du GMF Hudson Médicentre - ainsi qu'un représentant du cabinet du ministre de la Santé, afin d'entendre directement leurs préoccupations et de s'assurer que les enjeux soulevés soient transmis au gouvernement du Québec pour analyse;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs GMF à travers le Québec ont publiquement averti que les changements opérationnels introduits par la Loi 2 - notamment l'alourdissement du fardeau administratif, l'augmentation des quotas de patients et l'insuffisance du soutien infirmier et administratif - menacent la viabilité des GMF de petite et moyenne taille, particulièrement dans les régions comptant une population âgée plus élevée et un accès limité au transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les données montrent que lorsque les soins de santé primaires sont éloignés du lieu de résidence des personnes âgées, beaucoup d'entre elles - en particulier celles ayant des problèmes de mobilité, des troubles cognitifs ou des maladies chroniques - ont tendance à renoncer aux rendez-vous de routine, à retarder les suivis et à devenir de plus en plus isolées, ce qui entraîne une détérioration de leur état de santé et une pression évitable sur les services d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la perte des « services de proximité » locaux dans les petites communautés comme Hudson, où le transport en commun est limité ou inexistant, risque d'aggraver les inégalités en matière de santé en rendant plus difficile pour les résidents vulnérables, l'accès à des soins rapides, appropriés et préventifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) a déclaré publiquement que les impacts de la Loi 2 exercent d'importantes pressions sur les groupes de médecine familiale à travers le Québec, et que les négociations avec le gouvernement du Québec ont récemment repris;

**CONSIDÉRANT QUE** la continuité des soins primaires locaux et accessibles est essentielle à la santé publique, à la prévention, à la sécurité et à la qualité de vie de tous les résidents du corridor Vaudreuil-Soulanges;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la responsabilité de défendre, en collaboration avec les municipalités avoisinantes, un accès équitable aux services de santé essentiels pour sa population;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité exprime son plein soutien aux médecins du GMF Hudson Médicentre et reconnaît le rôle important qu'ils ont joué dans la prestation de soins aux résidents de Vaudreuil-Soulanges.

**QUE** la Municipalité demande au gouvernement du Québec de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services de soins primaires dans le corridor Hudson-Saint-Lazare.

**QUE** la Municipalité demande au gouvernement du Québec et à la députée de Soulange de :

- Convoquer, en partenariat avec les municipalités régionales et les médecins du GMF Hudson Médicentre, une table ronde publique ou une séance d'information afin d'expliquer clairement les objectifs et les résultats visés de la Loi 2;
- D'entendre directement les médecins et patients concernés;
- D'aider les résidents à mieux comprendre les impacts de la réforme sur l'accès local aux soins primaires.

**QUE** la Municipalité demande à la ministre de la Santé et des Services sociaux de reconnaître les défis spécifiques auxquels sont confrontés les petits GMF, en particulier ceux desservant une forte population âgée, et fournir une solution pour maintenir l'accès local dans les communautés périurbaines et rurales.

**QUE** la présente résolution soit transmise à/au :

- La ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- Santé Québec;
- La députée provinciale de Soulange;
- La FMOQ;
- L'Union des Municipalités du Québec (UMQ);
- La Fédération québécoise des Municipalités (FQM);
- La Ville d'Hudson.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**05-01-26**

**Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus.es de l'Assemblée nationale du Québec se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale !* »;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'** il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier (1<sup>er</sup>) plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le Conseil municipal proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* pour la durée de son mandat électoral.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**06-01-26**

**Nomination de Responsables des dossiers Familles, Personnes aînées et Personnes handicapées**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de leur population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les pouvoirs de la Municipalité lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap de son territoire;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le Conseil municipal nomme les conseillères municipales suivantes au titre de personne responsable des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées :

- Julie Niquette, conseillère siège n° 2
- Joan Gottman, conseillère siège n° 6

**QUE** les personnes responsables des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées auront le mandat de représenter les intérêts des familles, personnes aînées et des personnes handicapées auprès du conseil municipal et de la communauté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**07-01-26**

**Autorisation de destruction de documents en vertu du calendrier de conservation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité dispose d'un calendrier de conservation des documents dûment approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

**CONSIDÉRANT QUE** ce calendrier précise, pour chaque catégorie de documents, les durées de conservation et la disposition finale;

**CONSIDÉRANT QUE** certains documents ont atteint la fin de leur période de conservation et peuvent être détruits conformément au calendrier;

**CONSIDÉRANT** la liste produite en date du 11 décembre 2025 identifiant les documents devant faire l'objet d'une destruction;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la destruction des documents identifiés comme arrivés à échéance selon le calendrier de conservation des archives de la Municipalité soit autorisée.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à la destruction des documents visés en conformité aux exigences légales applicables.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**08-01-26**

**Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'implantation d'une plateforme numérique en gestion de comités**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipale désire mettre en place une plateforme numérique sécurisée pour la gestion des caucus et des séances du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les principaux objectifs recherchés sont de maintenir la confidentialité des informations et d'optimiser les préparations et suivis des rencontres;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumission effectuées auprès d'entreprises spécialisées;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la soumission numéro 2025-126 de l'entreprise Idside pour l'implantation d'une plateforme numérique en gestion de comités soit acceptée selon les termes et conditions prévues, pour une entente d'une durée de trois (3) ans et au coût maximal de 6 818,00 \$ (taxes en sus) pour l'an un (1).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 3. GREFFE

**09-01-26**

**Avis de motion et dépôt du règlement numéro 284-2026 remplaçant le règlement numéro 230-2019 sur les nuisances (RMH 450)**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 284-2026 remplaçant le règlement numéro 230-2019 sur les nuisances (RMH 450).

**QUE** madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 284-2026 remplaçant le règlement numéro 230-2019 sur les nuisances (RMH 450).

### 4. FINANCES

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de janvier 2026.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.  
Directrice générale et greffière-trésorière

**10-01-26**

**Approbation des comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2500198 à C2600008	79 619,68 \$
Paiement AccèsD nos L2500307 à L2600016	95 824,20 \$
Salaires paiement direct nos D2500370 à D2600006	30 804,11 \$
Frais bancaires	52,20 \$
<b>Total</b>	<b>206 300,19 \$</b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**11-01-26**

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire**

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de décembre 2025.

**12-01-26**

**Affectation au Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la Municipalité a constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la Loi pour l'élection générale de 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la Loi, le conseil affecte à ce fonds un montant total de 25 000 \$;

**IL EST RÉSOLU,**

**QU'un** montant de 6 250 \$ pour les exercices financiers des années 2026, 2027, 2028 et 2029 soit affecté au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général des exercices financiers des années 2026, 2027, 2028 et 2029.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**

**13-01-26**

**Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition et l'installation de deux (2) luminaires de rue**

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'ajouter de l'éclairage public sur la rue du Sommet aux intersections de la route 325 et de la Promenade du Cerf;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'acquisition de deux (2) luminaires de rues sur poteaux existants est inscrit au Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumission effectuées pour l'acquisition et l'installation de deux (2) luminaires de rues sur poteaux existants;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente dépense en immobilisation peut être affectée au Fonds de roulement;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la soumission numéro 3604 de l'entreprise K.S.A Électrique Inc. au coût maximal de 6 540,00 \$ (taxes en sus) pour l'acquisition et l'installation de deux (2) luminaires de rue sur poteaux existants soit acceptée.

**QUE** la présente dépense en immobilisation soit financée à même un emprunt au Fonds de roulement avec un terme de remboursement de dix (10) ans.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**11. POINTS D'INFORMATION**

Aucun point d'information.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Julie Lemieux, maire, ouvre la première (1<sup>ère</sup>) période de questions portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance à 20 h 12 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Madame Julie Lemieux, maire, ouvre la deuxième (2<sup>e</sup>) période de questions portant sur les affaires de la municipalité à 20 h 44 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**14-01-26**

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu de lever la séance à 21 h.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

Julie Lemieux  
Mairesse

---

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Julie Lemieux  
Mairesse